

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 7 JUIN 2024**

septembre

L'an deux mil vingt quatre, le 7 *juin* à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	31/08/2024
En exercice	14	Date de la séance	07/09/2024
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali		X	GISTAIN Marie-Angèle
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric		X	CASTREC Yves
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	HAGUENIN Mélanie
----------------------	------------------

N° 2024/31-0709 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire rappelle que la norme comptable des collectivités à évoluer au 1^{er} janvier 2023 et qu'avec le passage à la norme M57 les amortissements des investissements sont devenus obligatoires. Il s'effectue au prorata temporis dès l'année d'acquisition. Pour des raisons techniques, le traitement des amortissements 2023 a été effectué au cours de l'année 2024, Il convient maintenant d'anticiper le traitement des amortissements 2024 et de provisionner les crédits budgétaires nécessaires.

Il propose la décision modificative suivante :

articles section Dépenses Fonctionnement	Désignations	Crédits budgétaires à augmenter	Crédits budgétaires à réduire
681	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 000,00€	
65888	Autres charges diverses de gestion courante		8 000,00 €
28182	Amortissement matériel de transport	3 000,00 €	
28157	Amortissement matériel et outillage technique	1 200,00 €	
28135	Amortissement installations générales, agencement et aménagement de construction	3 800,00 €	
1321	Subventions Etat et établissements nationaux		8 000,00 €

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette décision modificative telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 14**

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 7 septembre 2024

A Vérac, le 10 septembre 2024

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,



*Secrétaire de séance
Nélanie HAUVENIN*